

Chorus, le logiciel qui empêche l'Etat de payer ses factures

Par François Krug | Eco89 | 12/05/2010 | 20H41

•Fournitures de bureau et armes de guerre... Depuis fin 2009, l'Etat accumule les impayés à cause du nouveau logiciel.

•Les fonctionnaires dénoncent leur manque de formation face à Chorus, censé simplifier la comptabilité, tandis que les fournisseurs perdent patience.

Pour l'instant, quatre ministères ont adopté [Chorus](#) : l'Education nationale, la Défense, la Justice et l'Intérieur. Bilan ? « On va péter un câble », assure un comptable de l'académie de Toulouse, qui préfère rester anonyme :

« Par exemple, vous voulez acheter des ciseaux. Il faut trois devis, un bon de commande manuel, et un bon de commande informatique sur Chorus. Pour passer la commande, il faut attendre qu'il soit validé au rectorat à Toulouse et qu'il revienne. Ça peut prendre trois semaines. »

Des factures impayées depuis novembre

Une comptable du ministère de la Défense confirme cette mise en place chaotique :

« Pour utiliser Chorus, il faut des licences nominatives, avec des codes personnels. Dans mon service, nous sommes une dizaine. Deux personnes seulement ont une licence. Quand elles ne sont pas là, on ne peut pas utiliser le logiciel. »

Conséquence : des retards de paiement impressionnants. « Dans mon service, nous n'avons rien payé depuis le 1er décembre », assure le comptable de l'Education nationale. « Chez nous, les factures les plus anciennes remontent à novembre », explique celle de la Défense.

L'exaspération monte chez les fournisseurs. Selon le blog Secret Défense, les industriels de l'armement ont exigé des explications à la Défense. Les fabricants de chars ne sont pas les seuls concernés. Contactée par Eco89, la Fédération française du bâtiment explique avoir été elle aussi alertée. Ce mercredi soir, le ministère de la Défense a assuré qu'il règlerait ses impayés d'ici la fin de l'été.

Le dossier embarrasse surtout le ministère du Budget. C'est lui qui supervise Chorus, via l'Agence pour l'informatique financière de l'Etat. Au cabinet de François Baroin, on veut rassurer :

« C'est un projet important et bien piloté. Chaque jour, 15 000 factures sont traitées. Il y a pu y avoir quelques difficultés, mais elles sont en train de se résorber. »

Un logiciel unique pour faciliter les opérations

Le projet doit harmoniser et simplifier les méthodes de l'Etat, mais aussi réduire les coûts :

Désormais, toutes les administrations utiliseront le même logiciel, développé par l'allemand SAP.

A terme, les factures de différentes administrations seront traitées par des services mutualisés.

Pour notre comptable du ministère de la Défense, Chorus est encore loin d'être parfait :

« C'est très bien pour la gestion des stocks, par exemple. Pour la gestion de chantiers de BTP, où vous avez beaucoup de sous-traitants, c'est très complexe, il y a des multitudes de tableaux. »

Et encore faut-il y être formé. « On a plongé dans le grand bain sans savoir nager », résume la fonctionnaire. Son collègue de l'Education nationale confirme :

« On a eu un peu de formation, mais ça ne suffit pas. Nous n'avons pas de manuel : si vous vous plantez, vous devez chercher vous-même et deviner comment ça marche. »

Un projet coûteux et en retard

Au ministère du Budget, on confirme l'objectif annoncé par le précédent ministre, Eric Woerth : le 1er janvier 2011, tous les ministères passeront à Chorus. Un an plus tard que prévu au lancement du projet, et près de dix ans après le vote de la [Lof](#) (loi organique relative aux lois de finances). Chorus est le volet informatique de cette loi.

Les fonctionnaires ne sont pas les seuls à douter. Dans un [rapport de 2009](#), la Cour des comptes estimait que Chorus compliquait l'évaluation des comptes publics. Et en mars, elle était revenue à la charge dans [un courrier à Eric Woerth](#).

Les députés sont encore plus critiques. En juillet 2009, la commission des Finances de l'Assemblée nationale concluait ainsi un [rapport sur Chorus](#) :

« Au vu des nombreuses promesses non tenues et des déboires enregistrés depuis le début de Chorus, la Mission ne cache pas son scepticisme sur la fiabilité des engagements pris et des hypothèses formulées. Les responsables de Chorus devront convaincre par des actes et des résultats, plutôt que par des affirmations non confirmées par la réalité au fil du temps. »

Des « affirmations non confirmées » ? Le calendrier trop optimiste, mais aussi des coûts sous-estimés et des économies surévaluées. Les coûts ? Le plafond prévu par l'Inspection générale des finances, dans un rapport de 2006, est déjà atteint. Les députés ont revu les coûts à la hausse :

Installation du logiciel et adaptation des systèmes existants, de 2006 à 2012 : 686,2 millions d'euros ;

coût total sur dix ans, de 2006 à 2015 : 1,1 milliard d'euros (dont un coût de maintenance de 77 millions d'euros par an).

L'Etat est censé régler en 30 jours

Bercy a aussi été un peu trop optimiste sur le « retour sur investissement ». En 2006, l'Inspection générale des finances prévoyait entre 800 millions et 1,1 milliard d'euros en dix ans. Trois ans plus tard, les « scénarios les plus favorables » des députés allaient de 230 millions à un milliard d'euros. Sans exclure, dans d'autres scénarios, une perte sèche pour l'Etat.

Parmi les économies prévues par Eric Woerth, la suppression de 8 000 postes. Surprise des députés : ils ont découvert que certains ministères voulaient en fait augmenter les effectifs de leurs services comptables, « au moins pendant les premières années », pour faire face au chantier.

Le gouvernement a une autre raison d'être embarrassé par ces factures impayées. En soutien aux entreprises, il s'était engagé dans un [décret du 28 avril 2008](#) à régler ses factures en 30 jours, au lieu de 45. Un engagement que Chorus lui permettra peut-être, un jour, de respecter.

► **Mis à jour le 12/05/2010 à 21 heures.** Le ministère de la Défense confirme ses impayés et annonce qu'il les règlera d'ici la fin de l'été.